

Département du Jura

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Saint-Claude

MAIRIE DE PRATZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2014

Présents : Jean-Paul BERNASCONI , Guillaume BAILLY-BASIN, Xavier BROCHET, Carole DELAVENNA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Sylvie JOUX, Magali LAHU, Laurent PLAUT, Romain MILLET, Olivier TONIUTTI.

Excusés : Marie-Pierre MICHAUD (Pouvoir à Carole DELAVENNA), Gino SALDIGLORIA (Pouvoir à Guillaume BAILLY-BASIN), Christian CHARGE et Franck NICOLAS.

Secrétaire de séance : Romain Millet.

Début de la séance : 20h.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 septembre 2014 : Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur des modifications ou précisions éventuelles à apporter au document. Laurent PLAUT demande que soit rectifiée l'écriture du lieu dit « la Crisse » et non « la Crille » sur la description du tronçon PDIPR.

Le compte rendu du 12 septembre 2014 modifié est approuvé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour que soient rajoutés deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- l'indemnité accordée à Monsieur le Trésorier de Saint-Claude, en charge de la comptabilité communale
- la modification de la délibération n° 2014/18 du 18 avril 2014 concernant l'élection des membres du CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ces deux points.

ORDRE DU JOUR

1/ Finances :

Décisions modificatives sur le budget Commune - virement de crédits

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux décisions modificatives. Elles visent à corriger les inscriptions comptables votées sur le budget primitif dans un souci de sincérité budgétaire. Elles ne modifient en rien les orientations politiques prises en début d'exercice.

Il s'agit :

- d'une part, dans la section de Fonctionnement, d'augmenter les crédits ouverts du montant de 788 € au compte en dépenses 73925 « Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal » et au compte en recettes 7325 « Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal ». Le FPIC est un fonds de solidarité nationale, consistant, pour l'Etat, à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- d'autre part, dans la section d'investissement, de transférer la somme de 3 800 € du compte 2121 « Agencement et aménagement de terrains-plantations d'arbres et d'arbustes » vers le compte 2315 « Immobilisations corporelles en cours-installations, matériel et outillage techniques » afin d'augmenter les crédits ouverts. Il s'agit du financement des travaux de rénovation du toit de l'école.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces opérations budgétaires et autorise Monsieur le Maire à signer les décisions modificatives.

Indemnité du Trésorier

Monsieur le Maire informe du départ de Monsieur le Trésorier, Michel DAUBORD, à compter de début octobre. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014 (9/12e de l'année 2014, pour une gestion de 270 jours). Il précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

2/ CCAS : Election des membres

Monsieur Le Maire apporte une précision quant à la délibération n° 2014/18 du 18 avril 2014 prise lors de l'élection des membres du CCAS et invalidée par Monsieur le sous-Préfet. En effet, le Conseil avait désigné, dans cette délibération, Carole DELAVENNA, vice-Présidente. Or, seul le CCAS peut le faire en réunion du Conseil d'administration. Le Conseil Municipal décide donc de valider cette nouvelle délibération corrigée (suppression de la désignation de la vice-Présidente) et prend note qu'une réunion du Conseil d'Administration du CCAS aura lieu vendredi 14 novembre 2014 à 18h30.

3/ Syndicats de communes : Présentation des rapports annuels 2013

■ SIEG – Syndicat intercommunal des Eaux du Grandvaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 du SIEG, présidé par M. Daclin, Conseiller Municipal de Saint-Lupicin. Le Comité Syndical du SIEG est composé des représentants des 19 communes-membres. Il gère une population de 11 000 habitants. Le réseau de distribution (canalisations) est de 243 km. Le service de gestion des usagers (commerciale) et des équipements (technique) est assuré par la société SOGEDO, sous contrat d'affermage avec le syndicat. L'alimentation en eau de la commune est de l'ordre de 220 m³ par heure, délivrée principalement par le lac de l'Abbaye et complété parfois par la source de Montenot, située sur la commune des Crozets.

Quelques chiffres en 2013 :

- volume d'eau produit : 882 403 m³ (dont 500 761 m³ vendus)

- prix du m³ d'eau par habitant (sur la base de 120 m³ annuels) : 2.58 € (prélèvement, traitement, distribution et taxes diverses) au 1^{er} janvier 2013 et de 2,62 € le m³ au 1^{er} janvier 2014.
- Investissements sur les équipements (stations, réseaux, etc.) : 1 173 064 € (subventions accordées : 72 277 €, contributions des collectivités adhérentes : 6 230 €)
- Qualité de l'eau : satisfaisante et répondant parfaitement aux normes sanitaires en vigueur pour la consommation humaine. Parfois quelques phénomènes de turbidité (eau trouble) mais sans aucune incidence sur la qualité de l'eau

■ **SICTOM - Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Le rapport annuel 2013 du SICTOM. Ce syndicat gère la collecte et le traitement des déchets (bac gris 10 845 T et bac bleu 2 931 T) sur le territoire du haut-Jura. Il collecte aussi les déchets recyclables par le biais des déchèteries, de la déchèterie mobile et des plateformes de compostage.

La structure du SICTOM du haut-Jura compte 42 salariés (20 agents de collecte, 9 agents de déchèterie, 7 agents aux services techniques et 6 agents au service administratif).

Chaque commune, adhérente au syndicat, est représentée par un Conseiller Municipal.

Pour information, la moyenne par habitant et par an de production de déchets sur le territoire du SICTOM est de 228 kg alors que la moyenne nationale est de 348 kg.

■ **SYDOM - SYndicat de traitement Des Ordures Ménagères**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 du SYDOM Créé en 1988, le SYDOM du Jura, situé à Lons le Saunier, traite, valorise et recycle les ordures ménagères du département.

Ses compétences :

Le SYDOM est présent dans tout le Jura et il intervient partout, il a :

- la compétence traitement des déchets : incinération à Courlaoux, tri et enfouissement.
- la compétence communication : sensibilisation auprès des usagers.
- la compétence prévention des déchets : réduction de la quantité de déchets

4/ FORET : Destinations des coupes 2015

Le Conseil Municipal approuve le programme 2015 des coupes de bois, essentiellement de résineux sur les parcelles forestières n° 9, 13, 15, 16, 18, 19 et 20. La commercialisation de ces bois se fera sur pied et à la mesure.

L'affouage pour 2014 et 2015 concerne la parcelle n°13.

5/ URBANISME ET PATRIMOINE :

■ **Acquisition de parcelles communales**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'Olivier François sur le lieu-dit « En Chamblay ». Pour lui permettre d'accéder à son futur bâtiment, il sollicite le Conseil

Municipal pour acquérir les parcelles communales n° 13 et 14 (de faible superficie, 175 et 600 m² bordant le chemin rural du Gy).

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre ces deux parcelles et fixe le prix de vente à 1,5 € le m². Les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Concernant l'avancée du projet, Monsieur le Maire est toujours en discussion avec les services de la voirie départementale pour déterminer un accès au site depuis la route départementale.

■ Terrain communal – Lotissement Marchette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la disponibilité d'un terrain communal constructible de 1 246 m² (inscrit dans le PLU) sur le lotissement Marchette. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente du m² à 45 €.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :

■ Desserte Routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a transmis un courrier à Monsieur le Président du Conseil Général et à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Claude pour appuyer le dossier concernant le projet de voirie partant du carrefour de la zone du Curtillet pour desservir les Ets Millet et le lotissement Marchette. Ceci permettra aussi de sécuriser la rue Gérard Millet et le carrefour avec la RD470 en réduisant le nombre de véhicules qui l'empruntent.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de la communauté de communes pour que la commune de Pratz fasse partie du programme du plan local de déplacement doux. Le Conseil est favorable pour participer à la réflexion.
- Réunion programmée pour mettre au point la gestion de la station d'épuration par les agents municipaux des communes concernées.
- Réunion programmée pour discuter du projet de schéma directeur pour la desserte forestière.
- Etude sur la mise à jour du site web de la commune.
- Demande de devis pour l'achat d'illuminations pour les fêtes de fin d'année.
- Stage de Léa Mathiot à l'école du village du 1er au 19 décembre 2014.

Fin de la séance : 22 h 30.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 14 Novembre 2014 à 20 Heures.

Romain Millet